

**COMMUNE DE PUJOLS**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2024**

**Le 02 décembre 2024 à 19 h 00**, le Conseil municipal de la Commune de PUJOLS, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Yvon VENTADOUX, Maire**.

**Date de convocation du conseil municipal** : 26 novembre 2024.

**Présents** : M. Yvon VENTADOUX, M. Daniel BARRAU, M. Cédric DA SILVA, Mme Cécile DURGUEIL, Mme Pascale LAMOINE, Mme Patricia BRIAND, Mme Marie-Hélène MALTAVERNE-BEGIN, Mme Annick LIBERT, M. Daniel SIMONET, M. Hervé DEFOORT, Mme Kadiga KEMMAD, M. Pierre SILVA, M. Rémi DUGUÉ, M. André BRUNET, Mme Muriel ORGIBET, M. Mikaël ROUGÉ, M. Hammoud OUATIZERGA, M. Philippe MAGNON.

**Procurations** : Mme Christiane LAFAYE-LAMBERT à Mme Patricia BRIAND, Mme Sylvie CASTAING à M. Daniel BARRAU, Mme Glwadis BILLARD à Mme Kadiga KEMMAD, M. Philippe BOURNAZEL à Mme Annick LIBERT, Mme Sarah GROOTSCHOLTEN à M. Cédric DA SILVA.

**Absent excusé** : M. Claude GUERIN.

**Absents** : Mme Josiane VERGA, M. Marc GALINO, Mme Michèle SAINT-PHLOUR.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Daniel BARRAU.

**Le quorum est atteint.**

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

**Délibération :**

***Projet***

- Site sportif à Lacassagne – Construction du club house – Validation de l'avant-projet définitif et avenant au marché de maîtrise d'œuvre

**Décision du Maire**

*Monsieur Ventadoux constate que le quorum est atteint.*

*Monsieur Barrau est désigné secrétaire de séance.*

*M. Ventadoux précise qu'il n'est pas prévu d'informations particulières, celles-ci seront transmises à la prochaine séance du conseil municipal, le 16 décembre prochain.*

**Délibération n° CM.2024/67**

**Travaux de rénovation tous corps d'état de la salle des fêtes du Palay**  
**Attribution du marché aux entreprises**

**Rapporteur** : Madame Briand

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération n° CM.2022/94 du 22 novembre 2022 autorisant le lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation de la salle des fêtes.

Par délibération n°CM.2023/55 du 4 juillet 2023, le conseil municipal acceptait de confier le marché de maîtrise d'œuvre à l'entreprise Lewis Wilmott, suivant un contrat incluant l'assistance apportée au maître de l'ouvrage pour la passation du ou des contrats de travaux.

Conformément à la réglementation en vigueur, le marché à procédure adaptée a été lancé sur la plateforme dématérialisée des marchés publics AMPA le 14 octobre 2024. La date de remise des offres était fixée au 8 novembre 2024 à midi.

Le règlement de consultation posait les critères de pondération suivants :

- 60 % pour la valeur technique de l'offre
- 40 % pour le prix des prestations

L'analyse des offres, réalisée par l'équipe de maîtrise d'œuvre, en présence d'élus, a été examinée le mardi 26 novembre 2024 à 18 h 30. Il est annexé la liste des offres des entreprises par lot.

Les lots concernés sont les suivants :

- Lot n°1 : gros œuvre
- Lot n°2 : charpente/couverture/zinguerie
- Lot n°3 : menuiserie extérieure
- Lot n°4 : menuiserie bois
- Lot n°5 : doublages/cloisons/plafonds/isolation
- Lot n°6 : plafonds tendus acoustiques
- Lot n°7 : carrelage/faïence
- Lot n°8 : revêtements de sols souples
- Lot n°9 : chauffage/rafraîchissement/ventilation/plomberie/sanitaires
- Lot n°10 : électricité/courants faibles
- Lot n°11 : peinture

Le rapport complet d'analyse des offres, suite à la réunion du 26 novembre 2024, est tenu à la disposition des élus en mairie.

*Mme Briand donne les résultats de l'analyse des offres en citant lot par lot les entreprises et les prix retenus sur la base des critères pondérés (prix 40% et technique 60 %). Elle précise que le montant total H.T. de 691 104,98 € intégrant toutes les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) reste inférieur à celui estimé avant l'ouverture des plis (705 264 €).*

*M. Silva, reproche de n'avoir pas été retenu dans le groupe de co-pilote, les délais courts de convocation au conseil, l'absence de plan de financement, l'absence de présentation du projet en commission urbanisme et en conseil municipal. Il s'inquiète aussi de l'augmentation des montants de dépense par rapport aux toutes premières estimations et du poids du critère prix qui pourrait créer de mauvaises surprises.*

*M. Rougé le rejoint sur ce point en citant une entreprise retenue dans l'analyse dont le devis est inférieur à toutes les autres ; il regrette à son tour l'absence de plan de financement et de présentation en conseil municipal ; cependant, au nom de l'intérêt général. Il annonce qu'il votera pour.*

*M. Brunet revient lui aussi sur les délais courts de convocation et demande que l'opposition soit mieux respectée. Il interroge ensuite sur l'intérêt du conseil de ce jour alors que le prochain est programmé dans deux semaines seulement.*

*Mme Lamoine et M. Ventadoux répondent tour à tour en rappelant le respect des délais réglementaires de convocation, puis toutes les étapes progressivement franchies depuis 2020 avec les groupes de travail, les différents votes en conseil municipal, les multiples consultations, la présentation réalisée par l'architecte en réunion publique avec invitation de tous le conseil, les deux commissions d'urbanisme dont sont membres M. Silva et M. Brunet. A ce dernier, ils expliquent le besoin d'aller vite dans l'engagement des travaux pour ouvrir impérativement la salle au public et aux festivals avant la saison estivale. Enfin, M. Ventadoux rappelle la subvention "Fond Vert" de 300 000 euros accordée par l'Etat et soumet au vote l'ensemble des réponses retenues, PSE comprises.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 22 voix pour et 1 abstention  
(M. Silva)**

**ACCEPTE** de confier le marché de travaux aux entreprises suivantes :

N° du lot	Intitulé du lot	Entreprise retenue	Montant retenu €HT
01	GROS ŒUVRE	BONIS	32 726,00 €
<i>PSE 1</i>	<i>Agrandissement Ouvertures</i>	<i>BONIS</i>	<i>1 650,00 €</i>
02	CHARPENTE / COUVERTURE / ZINGUERIE	CATARINO	167 197,00 €
03	MENUISERIE EXTERIEURE	SML	110 292,00 €
<i>PSE 1</i>	<i>Stores motorisés</i>	<i>SML</i>	<i>12 746,94 €</i>
<i>PSE 2</i>	<i>Porte métallique acoustique</i>	<i>SML</i>	<i>3 636,61 €</i>
04	MENUISERIE BOIS	HEBRAS GARCIA	35 153,00 €
<i>PSE 1</i>	<i>Porte de distribution acoustique</i>		<i>920,00 €</i>
05	DOUBLAGES / CLOISONS / PLAFONDS / ISOLATION	HEBRAS GARCIA	48 167,00 €
06	PLAFONDS TENDUS ACOUSTIQUES	ROURE	63 725,00 €
07	CARRELAGE / FAÏENCE	HEBRAS GARCIA	16 141,00 €
08	REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES	PLASTIC DECOR	38 469,00 €
09	CHAUFFAGE / RAFRAÎCHISSEMENT /	LAURENT ENERGIE	95 000,00 €
10	ÉLECTRICITÉ / COURANTS FAIBLES	ALLEZ	48 192,43 €
11	PEINTURE	FAU	14 389,00 €
<i>PSE 1</i>	<i>Lasures sur bois extérieurs</i>	<i>FAU</i>	<i>2 700,00 €</i>
<b>TOTAL SANS PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES</b>			<b>669 451,43 €</b>
<b>TOTAL AVEC PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES</b>			<b>691 104,98 €</b>

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire afin de signer les marchés correspondants ;  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les dépenses afférentes à ces prestations ;  
**DIT** que les crédits correspondants aux travaux sont inscrits au Budget Primitif ;  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à assurer le suivi juridique, administratif, technique et financier de ce dossier.

<b>DECISION DU MAIRE</b>
--------------------------

M. Ventadoux indique avoir pris une décision du Maire pour la signature du devis de Chrono Informatique d'un montant de 2 500 € H.T. dans le cadre du contrat de maintenance informatique.

*La séance est levée à 19 h 45.*

\*\*\*\*\*